

S.E. António Guterres Secrétaire Général Nations Unies New York, NY 10017 USA

Paris, le 30 octobre 2018

Objet : Lettre d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

C'est avec un l'immense honneur que je vous confirme que la société Adfirmo souscrit pleinement aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, mon équipe et moi-même exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Nous nous engageons également à participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable.

Adfirmo fera une déclaration publique de cet engagement à toutes ses parties prenantes et à l'ensemble de ses partenaires.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous les groupes de travail spécialisés qui ont été créés par le *UN Global Compact* et que notre entreprise pourra rejoindre à une date ultérieure. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Pacte Mondial.



Cette COP contiendra trois éléments :

- 1. Le renouvellement signé du dirigeant d'Adfirmo dûment habilité envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre) ;
- 2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- 3. Une évaluation et une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Je vous prie d'agréer, Honorable Secrétaire Général, l'expression de la très haute considération.

J. Rochet Directeur